REFERENCE POUR LE CALCUL DU QUOTIENT :

Moyenne mensuelle des revenus déclarés à l'administration des impôts pour l'année 2022.

ATTRIBUTION DES PARTS :

- ménage ……2 parts
- pour le cas où il n'y a qu'un seul parent ……2 parts
- pour chaque enfant à charge ……½ part

+ ½ part au 3ème enfant
+ ½ part s'il y a un enfant handicapé.

ETUDIANTS :

Le tarif du repas peut être déterminé selon le quotient familial si l'étudiant est rattaché à la déclaration familiale de revenus.
Le tarif peut être aussi déterminé selon les revenus de l'étudiant si celui-ci établit une déclaration séparée.

Pour la constitution des dossiers de quotient et l'établissement de la carte d'utilisateur, veuillez vous adresser au :

Restaurant Municipal
Comtes de Forez
(pendant les heures d'ouverture du restaurant)
muni de la déclaration des revenus de l'année 2021.

ACCUEIL :

Du lundi au vendredi, entre 11h45 et 13h00.

I.P.N.S.

VILLE DE MONTBRISON
DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES

Régie Municipale des Restaurants

Parc des Comtes de Forez
2 rue Michel Portier
42600 MONTBRISON
Tél. 04 77 96 07 77

RESTAURANT MUNICIPAL COMTES DE FOREZ

2023